

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 28 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Gaëlle LE BOUHART, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Régis KERDELHUE, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Franck DUVAL à M. Christian GUEGUEN
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Lucien MONNERIE
Mme Sonia CAROFF à Mme Anne-Marie GARANGE
Mme Mégane PROUTEAU à M. Hugues DEVAUX-MARKOV
Mme Anne Maud GOUJON à M. Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	21 Mai 2021
Date de l'affichage	21 Mai 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2021 58 Subventions 2021

Rapporteur : P. Jacqueminot

Les dossiers de demande de subventions ont été déposés au mois de mars auprès du service manifestation.

Ces demandes ont fait l'objet de discussion au sein de chaque commission.

Il est précisé que les subventions de la commission culture proposées aux associations Nuits étoilée et Sept chapelles en art seront versées si les manifestations prévues peuvent se tenir ou au prorata des manifestation effectivement réalisées.

Les montants proposés par les commissions représentent un total de 58 460,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission travaux, urbanisme, environnement, transitions et sécurité des 24 avril 2021 ;

VU l'avis de la commission culture, animations, jumelages et manifestations du 3 Mai 2021,

VU l'avis de la commission des affaires sociales et emploi du 4 mai 2021 ;

VU l'avis de la commission éducation, jeunesse et sports du 18 Mai 2021,

VU l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 19 mai 2021,

AUTORISE le versement des subventions aux associations.

CONDITIONNE le versement des subventions de la commission culture proposées aux associations Nuits étoilée et Sept chapelles en art à la réalisation des dites manifestations.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 31 Mai 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

